

AVIS D'AFFICHAGE

Prescription de la révision allégée n° 9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rochechouart

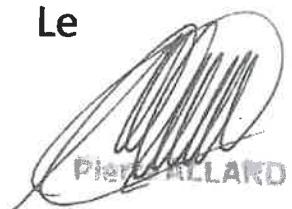
Par délibération n° 2025/2701/09 du 27 janvier 2025, le conseil municipal de la commune de Rochechouart a décidé de prescrire la révision allégée n° 9 du PLU sur la commune et a fixé les modalités de concertation à savoir :

- la consultation possible des informations générales sur la révision simplifiée n° 9 sur le site de la ville www.rochechouart.com,
- un formulaire de concertation sera disponible en ligne sur le site de la ville.
- l'affichage en mairie et sur les panneaux de communication dans les villages du Maine, de Cramaux, Biennac, La Chassagne, Boischenu et l'Age.
- la possibilité de consulter les pièces du dossier de révision simplifiée n° 9 en mairie (aux horaires d'ouverture au public),



Fait à Saint Junien

Le



Pierre ALLARD